

Cette année, soutenez l'insertion professionnelle des jeunes parisiens !

www.missionlocale.paris

**MISSION
LOCALE
DE PARIS**

 Le Réseau
des Missions
Locales

Vous souhaitez nous verser votre Taxe d'Apprentissage ? Nous vous en remercions ! Pour cela rien de plus simple.

Cette année, les entreprises versent directement la part de leur solde de 13% (ex hors quota) aux organismes de leur choix. La Mission Locale de Paris est habilitée par la Préfecture au titre d'Organisme participant au Service Public de l'Orientation tout au long de sa vie (pas de code UAI). **Pour nous soutenir, il vous suffit de suivre ces étapes :**

1

CALCULER LE MONTANT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Formule générale :

Masse salariale brute 2019 x 0,68 % x 13 %

2

PROCÉDER AU RÈGLEMENT

Par chèque ou virement.

Il n'est pas trop tard ! Les entreprises ont jusqu'au 31 mai 2020 pour verser leur TA.

Par chèque :

À l'ordre de : Mission Locale de Paris

Ou par virement :

Code banque 42559	Code guichet 10000	N° de compte 08012863539	78 Clé RIB
IBAN (Identifiant international) FR76 4255 9100 0008 0128 6353 978		Code BIC CCOPFRPPXXX	

Domiciliation : **Groupe Crédit Coopératif**

Association Mission Locale de Paris - 34 Quai de la Loire, 75019 Paris